

Chauffage Urbain - Délégation du service public - Lancement de la procédure de publicité

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Alors que le développement de la Ville dans les années 60 s'articulait sur les opérations d'aménagements de la ZUP puis de la ZAC de Planoise un réseau urbain de chaleur a été créé pour répondre aux besoins de chauffage des différents bâtiments (logements et équipements publics ou privés). Ce réseau urbain de chaleur marquait déjà l'orientation de la collectivité en terme d'exigences de maîtrise de la sécurité, de limitation de la pollution et de protection de l'environnement.

Avec un développement de plus de 13 km, le réseau d'eau surchauffée (20 bars/ 200° C) d'une puissance de 132 MW dessert 110 sous-stations d'échange thermique qui transforment l'eau surchauffée en eau chaude à 90° C nécessaire au chauffage et à l'eau chaude sanitaire des 13 000 équivalents logements actuellement raccordés.

Le développement de ce réseau se poursuit encore aujourd'hui notamment sur la ZAC des Hauts du Chazal.

Ainsi, avec le transfert de l'Hôpital Saint-Jacques, le nombre de logements équivalents desservis sera porté à environ 17 000.

Le réseau de chaleur est actuellement exploité depuis juillet 1977 dans le cadre d'une délégation de service public dont les principales étapes et caractéristiques sont résumées ci-après :

7 juillet 1967	Convention de concession attribuée à un groupement d'installateur et d'exploitant * Industrielle de chauffage * Société NESSI Frères et compagnie * Société Commerciale d'affrètement et Combustible * Industrielle d'exploitation et de chauffage
6 mars 1974	Avenant n° 1 autorisant le groupement à donner mandat à la Société d'Exploitation et de Chauffage et Incinération de Planoise (SECIP)
1975, 1979, 1981 et 1983	Avenants n° 2 à 5 modifiant et introduisant : * le contrat de concession en contrat d'affermage * le périmètre d'intervention (buanderie CHR) * la tarification de l'énergie * l'achat de la vapeur de l'UIOM * l'installation du générateur charbon * des ajustements administratifs et techniques liés aux évolutions réglementaires
24 octobre 1990	Avenant n° 6 adaptant le contrat à la Circulaire de 1982 et contrat type de 1983 et prolongeant la durée du contrat de 6 ans avec date d'échéance au 31 août 2006
1994, 2000 et 2002	Avenants n° 7 à 9 introduisant différentes modalités d'adaptation liées à l'installation de la co-génération, définissant les modalités de financement et de mise en conformité des installations et adoptant les tarifs et formules de révision en fonction de la réglementation (unité monétaire, indice, etc.)
Un avenant n° 10 est en cours de finalisation pour définir notamment les conditions de l'introduction de l'énergie bois et modalités d'utilisation du fond de renouvellement (GER)	

L'échéance du 31 août 2006 conduit la Ville de Besançon à réfléchir aux conditions d'organisation techniques et administratives de l'exploitation future du réseau de chauffage urbain pour lequel la collectivité a décidé le 24 février 2005 de mettre en place un budget annexe afin de mieux répondre aux travaux d'adaptation, de mise en conformité et d'extension du réseau.

Dans ce cadre, une étude juridique, technique et financière sur les conditions d'exploitation, d'évolution et d'organisation fonctionnelle du réseau de chaleur a été réalisée par un cabinet spécialisé.

Cette étude dont la synthèse a été présentée en Municipalité le 21 février a mis en évidence l'intérêt de maintenir la délégation de service public comme mode de gestion du réseau de chauffage urbain.

Ce choix s'appuie notamment sur des exigences spécifiques telles que :

- la haute technicité liée à la production, au transport et à la distribution de chaleur,
- la notion de risques industriels
- l'absence de ressources et de compétences internes et la probable difficulté de les trouver en externe.

En outre, il apparaît que le mode de gestion actuel a satisfait les objectifs initiaux tels que :

- la qualité et la continuité du service public
- les performances énergétiques
- les relations équilibrées avec les acteurs concernés.

C'est ainsi que dans le cadre de l'établissement du cahier des charges de consultation des candidats, la Ville fixerait de nouveaux objectifs et notamment :

- une meilleure identification des éléments de transparence des coûts
- une amélioration des évolutions technologiques en accord avec les objectifs environnementaux
- la recherche de la réduction et de l'optimisation des coûts de revient pour les usagers
- un accroissement des conditions et des moyens de contrôle du délégataire par la collectivité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir la délégation de service public comme mode de gestion du réseau de chauffage urbain :

1 - Calendrier

La procédure comporte plusieurs étapes s'inscrivant dans un calendrier précis. Afin de permettre au futur délégataire d'organiser son activité, ce dernier pourrait être désigné à la fin du premier trimestre 2006.

Les étapes principales de la procédure seraient à titre indicatif les suivantes :

- consultation de la commission consultative des services publics : 10 mars 2005
- consultation du comité technique paritaire : 17 mars 2005
- lancement de la procédure par le Conseil Municipal (adoption du principe de délégation) : 31 mars 2005
- avis d'appel public à concurrence : avril 2005

- adoption du projet de cahier des charges par le Conseil Municipal : Juin 2005
- sélection des candidats admis à présenter une offre par la commission de délégation de service public : Juin 2005
- consultation des candidats (envoi des dossiers) : Juillet 2005
- date de remise des offres : Novembre 2005
- examen des offres : # 6 semaines
- avis rendu par la commission de délégation de service public sur les offres présentées : Décembre 2005
- négociation des offres par l'autorité habilitée à signer le contrat : # 3 mois
- approbation du choix du candidat et du contrat par le Conseil Municipal : Mai 2006

2 - Contenu sommaire de la future délégation de service public

* Les missions confiées au futur délégataire seraient les suivantes :

- l'exploitation des installations de production et de distribution de chaleur sur les ZUP et ZAC de Planoise et sur les zones en cours d'aménagement (ZAC des Hauts du Chazal)
- l'exploitation d'une installation de co-génération
- l'achat des différents combustibles utilisables et leur utilisation optimale pour l'obtention du meilleur prix à l'utilisateur.

* Moyens financiers : les ressources seraient constituées essentiellement des recettes liées à la vente de chaleur aux usagers du réseau. Le futur délégataire devra supporter les risques financiers inhérents à la réalisation de ses missions.

* Moyens techniques : le futur délégataire utiliserait les installations de production et de distribution de chaleur existantes. Il en assurerait le parfait entretien et son renouvellement.

* Moyens humains : le futur délégataire devrait recruter et rémunérer le personnel nécessaire à l'exercice de ses missions. Ce personnel serait placé sous sa seule responsabilité.

Durée : le futur contrat de délégation de service public comporterait une durée de 10 à 15 ans.

L'ensemble des dispositions contenues dans le projet de cahier des charges de consultation sera soumis au Conseil Municipal en juin 2005.

Il est précisé que la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable sur ce dossier ainsi que le Comité Technique Paritaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider de déléguer la gestion du réseau chauffage urbain de Besançon-Planoise,
- d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de publicité conformément aux dispositions de la loi du 29 janvier 1993.

«**M. Eric ALAUZET** : Le sujet représente suffisamment d'enjeux pour que je prenne un petit peu de temps pour vous expliquer comment on en est arrivé à la proposition qui vous est faite ce soir. 38 ans se sont écoulés depuis la signature du dernier contrat d'exploitation du réseau de chauffage urbain, donc

vous voyez qu'il ne faut pas se loucher. On ne repartira pas sur 38 ans, on repartira probablement sur une période moins longue, 12 ou 15 ans mais enfin, c'est la première fois finalement qu'on revisite cette question. Il s'agissait du premier et seul contrat qui ait régi le réseau de chaleur de Planoise depuis sa création au début des années 1960. Donc chacun peut comprendre aisément l'importance des choix que nous devons réaliser à l'échéance du 31 août 2006, puisque c'est cette échéance-là que nous préparons et qui est la date d'expiration du présent contrat. Alors certes le contrat en cours a bénéficié d'un certain nombre d'évolutions sensibles, traduites à travers une dizaine d'avenants, mais les évolutions attendues pour le futur contrat sont d'une autre envergure.

La première question qui s'est naturellement posée à nous était de savoir s'il y avait là l'occasion de reprendre la gestion du réseau de chauffage en régie. Vous savez qu'il y a une culture forte de service public à la Ville de Besançon et que quelques mésaventures vécues par d'autres villes sur d'autres réseaux, je pense aux réseaux d'eau pour celles qui avaient abandonné leur régie, nous poussaient à fortement réfléchir dans ce sens. Et j'y ai particulièrement veillé. A ce stade, il faut préciser que la question qui nous était posée n'était pas de savoir si nous devons conserver un service en régie, la réponse aurait été immédiatement positive. Non, il s'agissait de décider de passer d'un système concédé, plutôt délégué puisqu'en réalité il ne s'agit pas d'une concession -j'y reviendrai après- à une réintégration en régie, ce qui n'est pas tout à fait le même exercice. Il faut également préciser donc que nous sommes en système d'affermage et non pas de concession. Les grands scandales qu'on a connus au niveau national concernant notamment l'eau, concernaient des concessions. La différence entre l'affermage et la concession, je le rappelle brièvement, c'est que dans un affermage la ville reste maître du navire d'une certaine façon parce que c'est elle qui décide de la stratégie de développement et des investissements. Il y a juste la gestion alors que dans la concession, on délègue la stratégie de développement et des investissements au concessionnaire. Nous avons donc poussé cette option de régie à fond et au total il est ressorti un certain nombre de difficultés pour revenir au système de régie, à travers notamment une étude que nous avons confiée au Cabinet BETURE. Le premier de ces obstacles concerne l'achat des énergies. C'est important parce que ça représente plus de la moitié des dépenses. Cette gestion des achats d'énergie demande un suivi particulièrement important, une croissance très précise, une force de frappe et une réactivité forte. Une collectivité donc, comme la Ville de Besançon, seule, dispose difficilement ou ne dispose pas même de cette force de frappe, en tout cas aussi forte qu'un délégataire gérant plusieurs réseaux à travers le pays, qui peut, lui, avoir des volumes beaucoup plus importants à négocier. Ceci dit, je relativise quand même cet argument puisqu'il faut faire remarquer que les meilleures conditions d'achat qui sont obtenues par ces fermiers ou ces concessionnaires ne bénéficient, au bout du compte, que marginalement à la ville et qu'il n'y a pas d'exactes répercussions des prix d'achat sur le marché aux collectivités et aux usagers. Donc il faut relativiser cet argument. Néanmoins, il convient de le prendre en compte pour évaluer le bénéfice réel de l'exploitant, même si on n'en a pas la connaissance précise, au-delà du seul résultat comptable et du bénéfice qui nous est transmis. Le second argument constitue, sans doute, la raison principale de la proposition qui vous est faite et concerne la particulière technicité et les risques liés à une telle installation, une technicité et des risques sans comparaison avec ceux qui s'appliquent notamment dans le cas de l'eau.

En France, il n'existe d'ailleurs aujourd'hui que deux réseaux de chaleur importants et gérés en régie, celui de Metz, une situation tout à fait particulière parce qu'il est intégré à la régie autonome de production et de distribution d'électricité et celui de Mulhouse qui fonctionne exclusivement au gaz. Nous sommes à Besançon sur une multi énergie : pétrole, gaz, charbon, bientôt le bois. Donc il n'existe pas, comme pour l'eau, un réseau d'échange et de mutualisation des compétences, des expériences, du personnel qui permette aux ingénieurs, aux techniciens d'avoir cette ressource et cette performance nécessaires à la gestion de ces réseaux. Et en cas de difficultés importantes, notre réseau de chaleur pourrait, ce n'est pas obligatoire, mais pourrait se retrouver relativement isolé avec une incertitude réelle sur la capacité à régler un problème au cas où il survienne. Par conséquent, la responsabilité civile et pénale ainsi que le risque juridique associé seraient réels. La troisième raison est immédiatement liée à la précédente, à savoir qu'il ne s'agit pas -je l'ai dit mais c'est important de le redire- ici de conserver un réseau de régies mais bien de reconstituer de toutes pièces une telle régie en partant de 0. Et là, il faut le dire clairement, sans antériorité de gestion, il s'agit d'un pari extrêmement délicat pour la Ville de Besançon. Le quatrième argument est celui du coût pour l'utilisateur, ce n'est pas le moindre. L'étude confiée et réalisée par le Cabinet BETURE montre une quasi égalité, pour l'instant on n'est pas dans de la mesure

concrète, on est dans les calculs, des résultats et du coût pour l'utilisateur, 0,7 % de différence, donc on peut dire quasiment équivalent. 4 592 829 €, 4 millions et des broutilles en plus pour l'autre, en tenant compte des incertitudes et des risques concernant la capacité publique à assurer une telle responsabilité, donc cette faible différence s'explique assez bien quand on prend en compte la part importante de ce que représente l'achat des énergies auquel je faisais référence tout à l'heure.

Donc, l'enjeu financier réside à l'évidence ailleurs que dans la comparaison entre régie et affermage. Il consiste essentiellement à remettre d'équerre un vieux, trop vieux contrat pour lequel on est en droit d'attendre une baisse significative des prix. C'est en tout cas le constat qui a été fait lors des récents renouvellements dans quelques autres villes et je pense notamment à Lyon où la renégociation du contrat a permis une diminution des prix de 20 à 30 %. Mais il faudra, dans le cas précis de Besançon, intégrer dans l'évaluation de l'offre, le coût des travaux conséquents qu'il sera nécessaire d'entreprendre, entre autres pour la mise en conformité par rapport aux normes réglementaires. Donc, en conclusion, la proposition de choix en faveur de la délégation, de l'affermage, je précise bien et non pas de la concession, n'est pas seulement un choix mais c'est également une stratégie. En effet, nous pourrions ainsi, au-delà de l'estimation des coûts réalisés par le Cabinet BETURE comparer réellement les coûts de la régie que nous avons estimés, avec ceux de la délégation qui, pour l'instant, sont estimés mais seront mesurés au moment où nous recevrons les offres. Une réelle concurrence est attendue sur ce dossier. Au cas où les résultats de la consultation ne répondent pas à nos attentes, même si ce n'est pas notre choix, a priori pour les raisons que j'ai indiquées, nous aurions toujours la possibilité de recourir à l'option qui reste périlleuse, je le dis, de la régie, moyennant un avenant qui prolongerait le contrat actuel d'un an parce que ça suppose quand même de préparer cette affaire-là. Donc cette stratégie nous permet de mettre réellement en concurrence la délégation avec la régie. J'ajoute qu'il sera apporté un plus grand soin à la rédaction du cahier des charges pour lequel j'ai d'ores et déjà informé les représentants des usagers, représentants des habitants et organismes logeurs qu'ils regardent cela de très près, ainsi que les membres de la commission consultative des services publics locaux qui s'y seraient associés, dans le respect bien évidemment des procédures de confidentialité qui s'imposent pour les marchés publics. Deux nouvelles exigences seront imposées, notamment concernant les éléments de transparence des coûts, les moyens de contrôle de la collectivité qui doit s'impliquer plus probablement qu'elle ne l'a fait jusque-là, la prise en compte première des objectifs environnementaux, c'est ce qui nous a permis notamment le choix de la chaufferie bois, on n'aurait pas pu le faire si ça avait été une concession, et l'adoption d'une démarche qualité type ISO ou encore la maîtrise des coûts pour l'utilisateur. Voilà, chers collègues, les raisons qui nous ont poussés à vous proposer ce choix et cette démarche. Vous avez les éléments de calendrier dans le rapport, je ne vous les rappelle pas, sachant que l'échéance est bien le 31 août 2006.

Mme Annie MENETRIER : L'évolution du dossier du réseau de chaleur urbaine que nous avons à examiner ce soir relève d'une stratégie économique, sociale et politique. Pour la première fois de son existence, nous avons à renouveler ou pas la délégation de service public qui gère ce réseau depuis plus de 30 années. Les choix qui ont été faits lors de la création du quartier de Planoise se sont avérés justes et permettent une utilisation de la chaleur produite par l'usine d'incinération des compléments des énergies variées qui limitent les conséquences pour les usagers, des augmentations de matière première, un réseau développé en galeries accessibles qui permet une surveillance régulière et un maintien des canalisations en bon état. L'implication forte des services municipaux jusqu'à ces dernières années a permis à la Ville d'avoir un regard sur l'évolution de ce réseau. Malgré cela, le manque de moyens humains évident de façon structurelle et conjoncturelle n'a pas permis de préparer au mieux ce renouvellement de gestion. Pour notre part et même s'il n'est pas encore trop tard, la reprise éventuelle en régie aurait dû se préparer depuis quelques mois avec le recrutement de plusieurs ingénieurs, ce qui nous enlèverait aujourd'hui l'incertitude sur le maintien des compétences. Cela aurait permis de préparer plus correctement les futures évolutions de ce réseau avec les adaptations liées aux augmentations de puissance avec la ZAC des Hauts du Chazal, la modernisation des générateurs actuels, les échéances liées à la sécurité ou à la limitation de la pollution et surtout de suivre les évolutions des puissances souscrites. Alors qu'un rapport de BETURE Environnement prévoit une puissance de 116,7 mégawatts pour une température de -13°, la réalité a montré cet hiver une puissance utilisée d'environ 75 mégawatts à -14° sur une puissance disponible de 132 mégawatts sans la mise en service de la chaufferie bois. Les critères qui sont avancés aujourd'hui pour le maintien d'une délégation de service public peuvent selon

nous être levés si on se laisse un peu de temps. La fin de cette délégation est prévue pour août 2006. Il est permis juridiquement de la reporter d'une année, ce qui nous laisserait deux années et demi pour finir de nous préparer.

Du côté du personnel, une régie oblige de proposer la reprise du personnel ; dans sa grande majorité, le personnel serait favorable à cette évolution. Il faut prévoir le recrutement d'un directeur et dès maintenant, comme nous avons déjà proposé en début de déclaration, le recrutement de plusieurs ingénieurs qui devraient nous assurer le suivi des installations mais aussi éviter de prendre des cabinets extérieurs sur les maîtres d'ouvrage, sur le renouvellement du matériel. Le remplacement d'un générateur de 10 mégawatts pour cette année va coûter environ 100 000 € de prestations.

Concernant la procédure d'achat des combustibles, cette activité dans un premier temps peut très bien être confiée à un prestataire extérieur sans aucun coût supplémentaire pour la collectivité. Les marges actuelles sur les combustibles de notre délégataire le permettent facilement. La facturation n'aura pas de conséquence puisqu'il s'agit soit d'entreprises, soit d'offices HLM et très peu de relations financières directes avec des usagers. Le dernier point avancé résulte que peu de collectivités gèrent en direct leurs réseaux et qu'il n'existe pas de coopération suffisante dans le cadre des réseaux de compétences. Pour autant, les villes qui ont fait ce choix ne le regrettent pas et le fait d'ajouter Besançon ne peut que les conforter et les aider. Si demain tout le monde attend que l'autre fasse, on risque de rester sur place longtemps et là le choix politique, me semble-t-il, est important. On ne peut pas se féliciter d'avoir des compétences importantes dans nos services et tout particulièrement dans les services techniques et ne pas se lancer dans ce challenge qui renforcerait le service public et qui peut servir d'exemple pour d'autres collectivités. Nos choix doivent être guidés pour le meilleur service que nous devons donner aux usagers. N'oublions jamais que la population desservie par ce réseau est le quartier de Planoise où même l'économie de quelques euros par mois est une bouffée d'oxygène pour le plus grand nombre. Les estimations les plus sérieuses font état d'une rémunération de 600 à 800 000 € de notre exploitant. A chacun de compter ce que cela pourrait faire pour chaque habitant de Planoise si l'on s'engageait dans une gestion directe, ce qui permettrait de redistribuer cette rémunération au plus grand nombre. Les élus communistes demandent donc une nouvelle fois que cette position porteuse d'avenir soit mise en oeuvre. Je vous remercie de votre attention.

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, je ne suis pas contre le temps d'une comparaison. Je crois que c'est bien de réagir comme ça, de voir un petit peu quel est le bénéfice le plus important finalement qu'on en retirera... J'ai trouvé que le dossier était très intéressant, que les explications d'Eric ALAUZET étaient précieuses, je l'en remercie mais il ne m'a pas tellement rassurée pour le moment sur la maîtrise des coûts parce qu'effectivement, là je vous rejoins, les charges pour les Planoisiens sont très lourdes, ils s'en plaignent depuis des années et je crois qu'il faudra vraiment qu'on veille à ce qu'eux aussi puissent faire quelques économies.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire et Chers Collègues, voilà un dossier qui manifeste la preuve du non dogmatisme dont vous savez faire preuve, dont il faut faire preuve dans certains cas en matière de gestion des services publics. La régie a ses avantages, moi-même je suis un fonctionnaire de l'Etat en régie -le service de l'Education Nationale, c'est l'exemple typique du service public en régie, mais il y a des cas où, à cause, comme l'a expliqué Eric ALAUZET, de la taille critique du délégataire, la délégation de service public...

M. LE MAIRE : Vous êtes un fonctionnaire en régie...

M. Jean ROSSELOT : Oui, je pourrais être un fonctionnaire en délégation.

M. LE MAIRE : J'avais compris en région.

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas la même chose. Je reprends. Je disais que la régie a ses avantages et que je ne la rejette pas, loin de là, mais il y a des cas où, à cause de la taille critique comme l'a laissé entendre Eric ALAUZET du délégataire, la délégation peut être fortement bénéficiaire à une collectivité. C'est le cas de l'affermage qui s'oppose à la concession, contrairement à ce que dit Eric ALAUZET qui a l'air de penser que la concession «c'est la bride sur le cou», pas du tout. La seule

différence entre la concession et l'affermage, c'est que l'ouvrage public est à la charge du concessionnaire alors que dans le cas de l'affermage, c'est la collectivité qui a la charge de la construction de l'ouvrage public, le fermier ayant la charge de l'exploitation. Donc l'affermage paraît être la formule la mieux appropriée à cause des cas particuliers effectivement qui font que la taille critique à trouver du fermier devrait présenter un grand intérêt. Maintenant je demande à Annie MENETRIER, parce que ça rejoint le petit débat qu'on aura tout à l'heure, ce que la religion du tout en régie, y compris les activités les plus personnelles de l'individu, a donné lorsqu'elle a été expérimentée depuis la dernière guerre mondiale dans les pays de l'ex-Europe communiste. Tout était en régie et cela a donné la pauvreté générale.

M. LE MAIRE : On ne peut pas vous laisser dire ça !

M. Jean ROSSELOT : 180 milliards d'euros en Allemagne de l'Est, des salaires de 5 à 15 fois...

M. LE MAIRE : Jusque-là ça allait mais là il faut arrêter !

M. Jean ROSSELOT : C'est quand même la vérité. Qu'est-ce qu'était le système communiste ? C'était le tout en régie, y compris les activités les plus personnelles de l'individu. Allez voir les Allemands de l'Ouest ce que leur coûte la mise à niveau de l'Allemagne de l'Est. Tout ça pour dire que c'est un bon choix, que je ne comprends même pas qu'on puisse élever des arguments dogmatiques...

M. LE MAIRE : C'est dommage, il était bon au début pourtant...

M. Jean ROSSELOT : ... et idéologiques... écoutez Monsieur le Maire, je voudrais bien finir ma phrase... parce que parfois vous êtes gentil et d'autres fois vous me barrez la route...

M. LE MAIRE : Je ne dis rien, je vous écoute attentivement.

M. Jean ROSSELOT : ... je dis que c'est un bon choix et je voudrais simplement dire le plus gentiment du monde à ma collègue Annie MENETRIER qu'il ne faut pas sacrifier l'intérêt d'une collectivité sur l'autel du dogme et de l'idéologie.

M. LE MAIRE : Merci de votre intéressante intervention. Il ne faut pas tout ramener toujours à votre discours. Restez dans le débat, on ne va pas reparler du communisme et de Staline, ce n'est pas le débat de ce soir. Ici dans cette salle personne ne l'a soutenu ni même connu et Jean, arrête de nous donner des cours en permanence, on a passé l'âge d'aller à l'école.

M. Jean ROSSELOT : Et encore, je ne vous mets pas de note...

M. LE MAIRE : Heureusement pour toi que nous, on ne te note pas parce que tu n'aurais pas souvent la moyenne.

Mme Martine BULTOT : Le chauffage urbain n'a jamais été en régie et d'une manière générale, le service rendu a toujours été satisfaisant. Je ne vois pas pourquoi changer quelque chose qui marche, même si les Alternatifs, d'une manière générale, sont favorables au service public et favorables à veiller à la maîtrise des coûts. Parfois, il faut savoir faire la part des choses et reconnaître que dans certains domaines le savoir municipal peut trouver ses limites, ce qui n'était pas le cas, par exemple, du service de l'eau et de l'assainissement qui, après une rude bataille interne à la majorité, a été gardé en régie. Par contre, je pense que nous aurions intérêt à prendre du temps pour nous approprier la question du devenir des déchets et du réseau de chaleur dont la valorisation des déchets fait partie. Quid de l'incinération ? Quid de l'approvisionnement de la chaufferie bois ? Avons-nous bien appréhendé les besoins, faudra-t-il un 5^{ème} four, quid du centre de tri maîtrise d'ouvrage public ? Quid des contestations tous azimuts qui montent en puissance contre l'incinération et des travaux du Professeur VIEL ? Aujourd'hui on en est à mettre en cause la valorisation des mâchefers et surtout quelle politique pouvons-nous promouvoir de manière volontariste sur la réduction des déchets à la source. Il me semble, plutôt que de remettre en cause quelque chose qui fonctionne, qu'il faudrait se donner le temps d'une approche globale d'un dossier d'autant plus complexe qu'il est traité dans le cadre de plusieurs collectivités. Les centres de décisions s'éloignent de plus en plus des citoyens et créent une opacité qui favorise les

incompréhensions et permet à chaque groupe de pression d'y aller de la sienne. Les Alternatifs, vous l'avez compris, voteront pour la délégation de service public.

M. LE MAIRE : Je te remercie. Je vais vous faire un aveu : à l'origine, lorsqu'on m'a parlé de ce dossier, ma première réaction a été de dire : on sait faire en régie l'eau, l'assainissement, il n'y a aucune raison qu'on ne puisse pas faire de même pour le réseau de chaleur. C'était ma première réaction en disant : puisqu'effectivement on arrive à bien gérer ça, mon discours habituel, les ingénieurs sont les mêmes, les bâtiments sont les mêmes, on doit pouvoir le faire. Mais ce qui m'a troublé et ce qui fait que maintenant je suis bien sûr totalement en accord avec Eric ALAUZET, c'est la réaction, des techniciens de grande qualité ici dans cette maison, qui sont là depuis 10 ans, 15 ans, 20 ans, peut-être plus, dont certains sont ici ce soir qui m'ont dit : Monsieur le Maire, on est comme vous un défenseur du service public. Ce sont eux d'ailleurs qui se sont battus à nos côtés, j'y étais à l'époque, Paulette aussi -il n'y a pas eu une rude bataille, il y a eu une discussion- pour le maintien effectivement de l'eau en régie. Ce sont eux qui m'ont dit : attention Monsieur le Maire, là il y a danger. Le danger, Eric l'a dit et je n'ai rien d'autre à ajouter, c'est notre manque d'expérience en ce domaine. Il y a effectivement Metz mais c'est intégré à autre chose et Mulhouse c'est une ville plus petite et c'est lié à l'histoire mais il n'y a pas d'expérience. On peut quand même se poser raisonnablement la question, sommes-nous plus malins que l'ensemble des autres grandes villes de France ? On n'a pas de retour. Lorsqu'une ville veut se lancer pour la prise en régie de l'eau et il y en a de plus en plus, on peut les aider à le faire. S'il y a des difficultés, on a nos ingénieurs, on a des réseaux, il y a des centres de ressources, si même il manque une pièce, nos ingénieurs vont pouvoir les dépanner. Il y a tout un réseau de savoirs. Là on n'a rien et pour une fois je suis comme Jean ROSSELOT, pragmatique et non dogmatique. Je suis très pragmatique et à partir du moment où les hommes de l'art, ceux qui ont à gérer ça me disent : «attention Monsieur le Maire, il y a danger, parce que c'est une grosse machine», j'ai tendance, quand même, malgré mon attachement indéfectible au service public, à les écouter et je vous incite à en faire de même, d'autant plus que nous avons une petite expérience en matière de négociation, que j'ai personnellement une assez bonne expérience, une assez bonne pratique, -n'est-ce pas, certains sourient- de ce type de négociation. En plus, c'est vrai que j'aime bien négocier, avec le grand capital je dirai -pour faire plaisir à Annie MENETRIER-. Nous allons faire comme à l'agglomération.

Pour les transports c'était encore en plus difficile, il n'y avait qu'une société qui avait répondu mais malgré cela on va arriver à un contrat qui sera bien meilleur par rapport à ce que nous avons auparavant parce que nous avons négocié dur et que nous avons dit que si ça n'allait pas, on mettrait en place une régie. Eric l'a dit, si les choses ne fonctionnent pas bien -mais je pense qu'il y aura de la concurrence- je le dis très fort et surtout répétez-le, d'ailleurs ceux qui sont intéressés l'ont déjà entendu parce qu'on leur a déjà fait savoir que s'il y avait des ententes, que s'il y avait des propositions qui ne ménagent pas l'intérêt des habitants de Planoise, parce que vous n'imaginez pas un seul instant que le Maire de Besançon resterait insensible à l'intérêt financier des habitants de Planoise, si on s'apercevait que tel n'était pas le cas, alors je n'hésiterais pas un seul instant à revenir devant notre conseil municipal pour proposer de prolonger d'un an le contrat actuel et se diriger vers une régie. On va bien voir en cours de négociation comment les choses vont se mettre en place et si effectivement on se rend compte que nous n'allons pas dans la bonne direction, on anticipera et on n'hésitera pas un seul instant, à ce moment-là, à mettre en place une régie.

Ce que nous vous proposons avec Eric ALAUZET, c'est une démarche très pragmatique, qui a été bien analysée par le Maire, par Eric, par nos techniciens, par des bureaux d'études indépendants. Annie a dit que le réseau est en bon état, bien sûr. Mais dans le cahier des charges, on va faire en sorte qu'on puisse avoir une visibilité sur le réseau, sur les coûts, on ne va pas passer le même contrat que celui passé il y a 38 ans. On ne va pas le négocier dans les mêmes conditions mais c'est difficile de faire la critique de ceux qui ont négocié alors car c'était à une époque où l'énergie ne générait pas les mêmes coûts. Ce que je pense, c'est qu'il faut y aller vraiment. Je suis sensible, comme toi aussi Annie, sur le fait que ça coûte cher et que les gens de Planoise -on ne va pas revenir sur le débat qu'on a eu au début de cette réunion du conseil- ont des difficultés. Donnez-moi acte que je saurai aussi, faites-moi confiance là aussi comme disait Jean-Claude CHEVAILLER, nous saurons, je saurai défendre les intérêts des Planoisiens pour qu'ils paient le meilleur service et le moins cher possible. Je pense qu'il faut que nous allions dans cette direction et s'il y a une difficulté, on le saura assez rapidement et ce qu'on dit là, les intéressés le savent

déjà et il sera assez tôt pour changer notre fusil d'épaule. J'ai changé d'avis et je considère qu'il faut aller dans la direction que nous proposent Eric ALAUZET et le service parce que ce n'est pas non plus une lubie du Maire et de l'Adjoint, on a quand même longuement écouté ceux qui s'en occupent et qui ont, à mon avis, montré qu'ils s'en occupaient bien.

M. Eric ALAUZET : Deux ou trois petits éléments. Il y avait un risque politique sur ce dossier, c'est de se laisser submerger par l'écume de ces fameux débats autour de l'eau. Ça aurait pu nous paralyser et nous dire : on ne peut pas se risquer, il faut déjà se sortir de cette ornière. On s'en est sorti pour réfléchir plus lucidement. Pour revenir sur les propos d'Annie qui a dit que le réseau en réalité n'utilise que 75 mégawatts alors qu'on a 30 mégawatts, je ne vois pas dans quel sens ça peut plaider, en tout cas je vous dis que c'est une bonne nouvelle parce que ça va nous permettre de réduire les projets d'extension qu'on avait sur cette chaufferie, et moins d'investissements ça fera moins de répercussion sur les charges des locataires. Le choix qu'on a fait va nous permettre réellement de comparer la régie à l'affermage. Si on avait choisi la régie, on se serait privé de connaître les propositions des entreprises et je crois qu'on aurait manqué quelque chose.

Un petit mot à Nicole WEINMAN parce que je crois qu'elle était déjà intervenue là-dessus, sur les charges à Planoise qui seraient chères. Il y a une petite anomalie sur Planoise qu'il faudra arriver à régler avec les organismes logeurs. Elle tient au fait que les investissements sont réalisés au titre de la chaufferie et répercutés sur les charges, alors que dans les autres quartiers, ils sont réalisés par les logeurs directement et il y a une mutualisation qui fait que les investissements pour les chaufferies de l'ensemble des quartiers sont mutualisés, y compris sur les charges à Planoise. L'anomalie des charges un peu plus élevées à Planoise que dans les autres quartiers vient de là, sans parler qu'on a un réseau de chaleur qui est taxé à 19,6 et ça c'est une bataille qu'il faut gagner au niveau de l'Europe qui vaut au moins celle des restaurateurs.

M. LE MAIRE : Si Europe il y a encore !

M. Eric ALAUZET : Un petit mot enfin à Martine pour lui dire que je suis totalement d'accord avec elle sur la nécessité d'approcher globalement les choses. C'est vrai que le réseau de chaleur est, entre autres, alimenté par l'usine d'incinération, on ne sait pas demain quel sera l'avenir de l'usine d'incinération, il faut absolument lier les choses. Enfin, dernièrement, si on se pose la question sur le réseau de chaleur, il faut qu'on se la pose chaque fois qu'il y a un renouvellement. J'ai remarqué qu'on ne se l'était pas posée sur Ginko par exemple, on aurait pu se poser de la même façon cette question-là, alors il faudrait qu'on ait une attitude qui soit cohérente et égale sur tous les dossiers.

M. LE MAIRE : Je crois que les choses sont claires sur ce gros dossier».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (2 Conseillers ayant voté contre), a adopté les propositions du Rapporteur et en a décidé ainsi.

Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.